



Fiche technique n° 3

Fissures de retrait de dessiccation dans les peintures pour façade

De temps en temps, de courtes fissures de retrait fines apparaissent sur les peintures de façade. Ce phénomène s'observe fréquemment sur les peintures appliquées sur les crépis grossiers.

Les fissures de retrait n'atteignent cependant pas le support de peinture, mais elles ne pénètrent que partiellement dans la couche de peinture épaisse. L'épaisseur de film intègre sous les fissures de retrait dépasse en règle générale largement l'épaisseur du film de peinture sur les surfaces lisses.

Ces microfissures sont des fissures dites de retrait par dessiccation. En raison de la structure de l'enduit, la couche de peinture appliquée est relativement épaisse dans les creux, celle-ci pouvant atteindre jusqu'à plusieurs millimètres. Avec la dessiccation consécutive à l'évaporation de la phase aqueuse de la peinture, le film se contracte légèrement. Ce retrait volumétrique est compensé par la formation de microfissures ou de petites ouvertures en forme de cratère. De ce fait, la peinture se détend. Cet effet est p. ex. également connu sur les anciennes peintures à la chaux. À partir d'une certaine épaisseur de couche appliquée, chaque peinture pour façade atteint le point où cet effet se manifeste. Plus le séchage est rapide, p. ex. lorsque les températures sont relativement élevées, plus ce phénomène se manifeste.

De telles fissures de retrait par dessiccation sont connues depuis longtemps en technique de peinture et n'exercent aucune urgence influence sur la durabilité du revêtement de façade. La qualité du matériau, respectivement de la peinture est par conséquent intégralement préservée.

La présente information a été rédigée en s'appuyant sur les dernières connaissances techniques et notre expérience. Compte tenu de la diversité des supports et des conditions se rapportant aux immeubles, l'acheteur/l'utilisateur n'est toutefois pas déchargé de son obligation de contrôler nos matériaux sous sa propre responsabilité, conformément aux usages de la profession, quant à leur adéquation pour la destination prévue, compte tenu des spécificités respectives des bâtiments. La présente édition perd sa validité dès la parution d'une nouvelle version.

Nänikon, octobre 2015